



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD RAPPORT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019, le conseil municipal a présenté les prévisions budgétaires 2020 démontrant des revenus de 3 590 382 \$, des dépenses de 3 958 007 \$ et la conciliation à des fins fiscales de 367 625 \$ pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire. Les revenus budgétaires sont en hausse de 7,3 % et les dépenses sont en hausse de 3,3 % par rapport au budget précédent. Le rôle d'évaluation imposable a augmenté de 5,85 %, soit de 204 897 100 \$ à 219 085 800 \$. Il s'agit de la première année du nouveau rôle d'évaluation 2020-2022.

Le conseil municipal devait composer avec la hausse de la quote-part du Service des incendies de Roberval (+ 36 000 \$), les coûts pour la Sûreté du Québec (+ 6 200 \$), la hausse des frais de fonctionnement pour le service d'eau (+ 67 000 \$), les frais juridiques supplémentaires notamment pour le litige de la route de Pointe (+ 35 000 \$) et la hausse des coûts d'électricité du Centre Marius Sauvageau (+ 25 500 \$). Des décisions difficiles ont été prises pour maintenir les services actuels à la population. La Municipalité poursuivra ses actions en 2020 visant à réduire les coûts de fonctionnement de l'unité de traitement d'eau potable et du Centre Marius Sauvageau. Il est à noter que l'entretien des chemins privés a été transféré dans la voirie municipale qui explique l'augmentation importante du budget « transport » et la forte diminution pour le budget « aménagement, urbanisme et développement ».

Le taux pour les immeubles industriels reste à 2.42 \$, celui pour les immeubles non résidentiels diminue à 1.90 \$ et le taux pour les autres immeubles résidentiels est diminué à 1.00 \$. De ces taux, 0.1520 \$ est affecté aux remboursements du service de la dette.

Le taux de la taxe de service d'eau résidentiel augmente à 275 \$ (210 \$ en 2019) afin de compenser les coûts reliés à l'exploitation de l'unité de traitement. La taxe résidentielle pour le service d'ordures reste à 190 \$ et à 140 \$ pour la taxe de service d'égout. La taxe pour la vidange des fosses septiques est maintenue à 61,50 \$ pour une résidence et 30,75 \$ pour un chalet.

Ainsi, la résidence unifamiliale du secteur urbain évaluée à 164 749 \$ verra son compte de taxes s'établir à 2 507.20 \$, en hausse de 165.85 \$ (7,08 %) par rapport à l'année précédente. Une résidence unifamiliale en villégiature permanente évaluée à 358 600 \$ verra son compte de taxes s'établir à 3 837.50 \$, en hausse de 212.86 \$ (5.87 %) par rapport à l'année précédente. Enfin, une résidence unifamiliale en villégiature saisonnière évaluée à 151 100 \$ verra son compte de taxes s'établir à 1674.75 \$, en hausse de 86.06 \$ (5,42 %) par rapport à l'année précédente.

Le plan triennal des immobilisations prévoit des investissements de 2 759 425 \$ en 2020, et ce, principalement pour la déphosphatation des étangs d'épuration (1 675 000 \$) et terminer le projet d'amélioration des installations d'eau potable (300 000 \$) afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Ces deux projets seront en grande partie financés par des aides financières du gouvernement provincial. Enfin, un montant de 225 225 \$ est prévu pour l'achat d'un nouvel équipement pour le déneigement des trottoirs.

En 2021 et 2022, des investissements de 2 030 000 \$ et 550 000 \$ sont prévus respectivement pour, entre autres, le prolongement de la rue l'Avenir, la poursuite de la réhabilitation des conduites d'aqueduc des rues de la Gare et Principale, la reconstruction de la conduite d'amenée et la reconstruction des trottoirs. Le projet de desserte en aqueduc et égouts du secteur Est demeure toujours en attente.

	BUDGET 2019	BUDGET 2020
Taxes générales sur la valeur foncière (/100 \$)		
Taxe foncière générale de base (imm. résiduels)	1.02 \$	1.00 \$
Taxe foncière générale immeubles non résidentiels	1.92 \$	1.90 \$
Taxe foncière générale immeubles industriels	2.42 \$	2.42 \$
Service d'eau (unitaire)		
Résidentiel & commercial	210.00 \$	275.00 \$
Chalet	147.00 \$	193.00 \$
Ferme	570.00 \$	675.00 \$
Chambre	83.00 \$	119.38 \$
Service d'égout (unitaire)		
Résidentiel & commercial	140.00 \$	140.00 \$
Ferme	70.00 \$	70.00 \$
Chambre	60.00 \$	60.00 \$
Service d'ordures (unitaire)		
Résidentiel	190.00 \$	190.00 \$
Chalet	133.00 \$	133.00 \$
Industries, commerces et institutions (ICI) annuels	439.00 \$	439.00 \$
Ferme	288.00 \$	288.00 \$
Service de vidange de fosses septiques (unitaire)		
Permanent	61.50 \$	61.50 \$
Saisonnier	30.75 \$	30.75 \$
Secteur aqueduc urbain (/100 \$)		
	0.06 \$	0.08 \$
Secteur aqueduc des Sables (/100 \$)		
	0.13 \$	0.15 \$
Secteur aqueduc industriel (/100 \$)		
	0.05 \$	0.07 \$
Secteur égout industriel (/100 \$)		
	0.07 \$	0.08 \$
Secteur égout (/100 \$)		
	0.07 \$	0.08 \$

Secteur Baie-des-Cèdres Est (/100 \$)	0.16 \$	0.20 \$
Secteur aqueduc Laforest (/100 \$)	0.36 \$	0.36 \$
Secteur Baie-du-Repos	1 252.22 \$	1 168.80 \$
Données générales	BUDGET 2019	BUDGET 2020
Évaluation imposable totale	204 897 100	219 085 800 \$
Évaluation imposable immeubles non résidentiels	13 828 841 \$	16 985 594 \$
Évaluation imposable immeubles industriels	7 578 290 \$	11 215 720 \$
Proportion médiane	91%	102%
Facteur comparatif	1,10	1,10
Revenus		
Taxes sur la valeur foncière		
Taxe foncière résiduelle	1 871 598 \$	1 909 207 \$
Taxes de secteur - service de la dette	119 566 \$	135 363 \$
Taxe fonc. sur les immeubles non résidentiels	265 514 \$	318 390 \$
Taxe fonc. sur les immeubles industriels	183 395 \$	271 420 \$
Taxes sur une autre base		
Écoprêt, Val-Jalbert, etc.	65 309 \$	68 241 \$
Service d'eau	167 076 \$	217 255 \$
Service d'égout et traitement des eaux usées	81 830 \$	81 950 \$
Service pour les matières résiduelles	290 372 \$	289 314 \$
Occupation de roulottes	10 200 \$	9 000 \$
Centre d'urgence 9-1-1	10 500 \$	10 500 \$
Païement tenant lieu de taxes	37 068 \$	39 965 \$
Transferts	75 646 \$	70 447 \$
Services rendus	24 835 \$	35 630 \$
Imposition de droits, intérêts et autres	143 680 \$	133 700 \$
Total des revenus	3 347 476 \$	3 590 382 \$
Charges		
Administration générale	790 805 \$	824 662 \$
Sécurité publique	374 586 \$	413 899 \$
Transport	767 633 \$	925 709 \$
Hygiène du milieu	832 253 \$	799 518 \$
Santé et bien être	10 000 \$	15 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	413 948 \$	267 919 \$
Loisirs et culture	359 395 \$	399 643 \$
Frais de financement	283 868 \$	311 157 \$
Total des dépenses de fonctionnement	3 832 488 \$	3 958 007 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(485 012 \$)	(367 625 \$)
Conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	483 789 \$	490 068 \$
Placement à long terme	534 153 \$	547 382 \$
Financement à long terme des act. de fonct.	0 \$	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	(587 300) \$	(599 200) \$
Affectation aux activités d'investissement	(27 065) \$	(20 050) \$
Affectations – surplus accumulés	13 390 \$	(26 600) \$
Affectations - réserves financières et fonds réservés	68 045 \$	(23 975) \$
Total des autres activités fin. et affectations	485 012 \$	367 625 \$
Excédent net	0 \$	0 \$